

Déclaration Texte Bac

Conseil Supérieur de l'Éducation du lundi 11 mai 2020



Certes les textes présentés définissent les modalités comme énoncées par Monsieur le Ministre. La FCPE s'est prononcée pour un aménagement exceptionnel du baccalauréat avec la prise en compte des notes du contrôle continu comme la moins mauvaise des solutions. Néanmoins, nous attendions un acte plus fort que la simple autorisation accordée, à titre exceptionnel, par le jury à l'élève à se présenter à la session de remplacement. Le jury aura-t-il véritablement toutes les informations contextuelles nécessaires pour statuer sur l'avenir de l'élève ? Nous demandons que tous les élèves recalés en juin qui souhaitent passer en septembre puissent le faire.

Nous voyons bien dans le texte que les résultats obtenus au titre de l'année 2019 par l'établissement d'origine occuperont une place prépondérante dans les délibérations du jury. Le lycée d'origine est toujours central dans la politique nationale d'orientation vers le supérieur : un outil de tri des jeunes dans la liberté de choisir leur avenir.

Parcoursup poursuit sa route aveugle, faite de nombreux algorithmes opaques, n'écoutant ni les associations, ni les institutions, ni le Défenseur des Droits, ni même le conseil constitutionnel. Tous dénoncent le caractère discriminatoire de la mention du lycée d'origine. Mais soyons rassurés, les algorithmes pourraient être dévoilés ! Reste à savoir combien d'élèves pourront véritablement entamer la formation de leur choix, après le passage des épreuves de septembre. Un beau sprint pour eux s'ils doivent en plus se loger, finaliser les démarches de bourses, ou encore trouver un stage, voire un emploi d'appoint.

Il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'élèves de terminales sont préoccupés par cette situation plus que floue. Je ne vous apprendrai rien, les familles, les élèves et leurs parents sont sous pression : Etat d'urgence, confinement, restriction des rapports sociaux, pas d'épreuves terminales, contrôle continu, continuité pédagogique, *Parcoursup* et à la clé, l'objectif de l'obtention d'un diplôme qui vit sa dernière année sous ce format. Comment tout cela va-t-il concrètement s'organiser ?

A ce jour, personne ne sait si le lycée de son enfant va ouvrir et dans l'affirmative, à quelle date et dans quelles conditions. Il en va de même pour les internats. Ces mêmes lycées devraient accueillir fin juin des élèves de première pour l'épreuve orale anticipée de français et de terminale pour les épreuves du second groupe. Nous sommes plusieurs membres du conseil à avoir demandé l'annulation de l'oral de français et attendons toujours, à ce jour, votre décision.

Nous le savons, passer le baccalauréat est une source d'anxiété plus ou moins grande selon les profils des élèves. Néanmoins, le contrôle continu a déjà figé une grande partie des résultats des élèves. Et pour ceux qui s'estiment éligibles aux épreuves du second groupe, la méconnaissance des dates voire l'incertitude de leur tenue accroissent le caractère anxiogène propre à cette année charnière. Par ailleurs, plusieurs questions restent en suspens. Comment se tiendront les conseils de classe du troisième trimestre où la présence de toutes les parties prenantes est essentielle ? Quelles sont les recommandations permettant la rédaction d'un avis de réussite juste et éclairé au regard de ce qu'ils auront vécu à titre personnel dans la période ? Nous jugeons qu'il est nécessaire d'informer au mieux les élèves et leurs familles sur le fonctionnement du conseil de classe, des jurys et des commissions d'harmonisation et les commissions d'appel. La FCPE demande qu'une bienveillance toute particulière soit accordée par les différentes instances lors de l'examen des dossiers.

L'accompagnement des élèves en dehors du lycée s'est trouvé distendu pendant le confinement. Les plateformes *Parcoursup* et CNED, les CIO en service restreint sont difficilement joignables. Nous sommes fortement sollicités par les familles dont les enfants sont inscrits au CNED ou en candidats libres et qui se trouvent sans retour aux questions posées. Une clarification est nécessaire.

Enfin, la FCPE reste en alerte sur la question des candidats qui échoueront au bac. Le redoublement de la classe de terminale pour la génération bac 2020 sera problématique au regard des réformes en cours comme sur le nombre de places disponibles dans les académies en tension démographique sur cette tranche d'âge. Nous attendons que le droit des élèves à redoubler dans son lycée d'origine soit respecté. Nous avons en mémoire, la triste session du bac 2019 et plus encore notre amère victoire au tribunal administratif relative à des élèves de l'académie de Versailles, résidant dans le 92, qui étaient toujours sans affectation deux mois après la reprise de cours. Les plus chanceux d'entre eux ont intégré un lycée en décembre. D'autres n'ont pas réussi à faire appliquer ce droit. Ils n'ont pas pu poursuivre leur formation en lycée et ont été obligés de se présenter en candidats libres. Nous demandons donc que ce sujet soit anticipé car aucun jeune ne doit être laissé au bord du chemin. Partout où un jeune verra son droit nié, la FCPE se portera à ses côtés.